



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 Mai 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	11	16

**Objet :**

Participation de la commune au projet d'économie d'eau dans les lieux communaux. Convention de partenariat entre la commune et l'EPTB du Gardons

L'an deux mille vingt-trois, et le dix Mai le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

**Date de la convocation :** 4 Mai 2023

**Présents :** N°fissa BENSAID, Nicolas CARTAILLER, Jacques CORCESSIN, Pierre DE QUEYLARD, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Carole GALINY, Sabine HUGUES, Corinne LEFEBVRE, Stéphane MATEO, Luc VINCENT, Elisabeth VIOLA, Roland VIOLA, Laure ZEROUALI,

**Absent :** Eric GONNSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT.

**Absent représenté :** Manon BLOQUE (représenté par Corinne LEFEBVRE) , Florian BOISSIN (représenté par Sabine HUGUES)

**Secrétaire de séance :** Sabine HUGUES

Face aux tensions sur la ressource en eau, l'EPTB Gardons propose d'accompagner des communes pour la mise en place d'économies d'eau dans les lieux et espaces communaux, à travers une prestation incluant :

- Un diagnostic de l'utilisation de l'eau (consommation , équipements, pratiques d'arrosage, ect..) pour l'ensemble des bâtiments et lieux publics gérés par la commune
- La proposition d'un plan d'action et d'un programme de sensibilisation sur les économies d'eau (gestion et arrosage des espaces verts et stades, compteurs, matériel hydroéconome, ect..)
- Un appui technique et un suivi pour la mise en œuvre des actions.

La mise en œuvre de ce projet nécessitera la mobilisation d'un agent et un élu référents de la démarche disposant des connaissances nécessaires et participant à l'ensemble des réunions de travail organisées dans ce cadre.

Ce projet sera financé à 90% par l'Agence de l'eau, la région Occitanie et l'EPTB Gardons, restant à la charge des communes.

L'EPTB Gardons a lancé un appel à candidatures des communes intéressées, auquel la commune de Remoulins a répondu favorablement et s'est donc portée candidate.

La commission d'élus et financeurs réunie le 14 Mars 2023 a proposé de faire bénéficier à l'ensemble de ces communes volontaires et candidates d'un accompagnement sur les économies d'eau, avec un calendrier adapté et sous réserve de financement. Le calendrier et les conditions de financement sont fonction du niveau de priorité des communes.

## CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 20/05/2023

Publié le

ID : 030-213002124-20230519-2023\_039-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de se prononcer favorablement sur la participation de la commune à ce projet
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le maire pour signer la convention avec l'EPTB Gardons
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le maire pour entreprendre toute démarche, procéder à toute formalité nécessaire et signer tout acte, convention et autre document, ainsi que leurs éventuelles modifications, relatifs à ces décisions, et permettant leur mise en œuvre.

Le secrétaire de séance,  
Sabine HUGUES



Délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Nicolas CARTAILLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)